



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 
ID : 007-200072007-20250626-DE_2025_050-AU

Publié sur le site internet de la
communauté de communes le
01.10.2025

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 19 juin 2025

**Membres
en exercice : 37**

Date de Convocation : le 13 juin 2025

Présents : 28

Le jeudi dix-neuf juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT Anny BARGHON, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Christian VIGNE.

Représentés (4) : Emile LOUCHE représenté par Sébastien PRADIER, Thibault ROBERT représenté par Karine ACCASSAT, James BOUVIER représenté par Jacques GENEST et Geneviève DUNY représentée par Thierry MAILLET.

Absents (5) : Sébastien BOURDELY, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS,

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

DE_2025_050 : - Signature de la convention entre l'Etat et la CCMA relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires. - Changement d'opérateur de transmission au 01 janvier 2026 -

Par délibération n°2017-28 du Conseil communautaire du 03 mars 2017 avait entériné le choix d'AGEDI pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Désormais, il convient de modifier l'identité de l'opérateur de transmission.

En effet, fin 2024, il a été acté un changement d'opérateur. La Société Berger Levraut a été retenue.

Le module BLES (Berger Levraut Echanges Sécurisés) Actes a été installé sur l'ordinateur de la Responsable du Pôle Administration/Comptabilité en charge également des assemblées.

Le Président demande au Conseil communautaire d'entériner le changement d'opérateur, de l'autoriser à signer tous les documents (avenants aux conventions) afférents à ce changement d'opérateur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de changer d'opérateur de transmission à compter du 1^{er} janvier 2026
- de ne plus adhérer au Syndicat AGEDI.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- de transmettre à la sous-Préfecture de Largentière l'ensemble des documents visés.

Fait, à Coucouron, le 23/06/2025

Le Président,
Jacques GENEST

